

NUMERO 08

LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ AU PRISME DE
LA REPRODUCTION DES INÉGALITÉS

FRANÇOIS GHESQUIÈRE
JOËL GIRÈS

PAUVÉRITÉ

Le trimestriel du Forum bruxellois
de lutte contre la pauvreté

Le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté réunit une cinquantaine d'organisations actives dans le domaine de la lutte contre l'exclusion sociale en Région bruxelloise. Dialogue avec les professionnels, consultation des personnes vivant la pauvreté, aide à la décision politique et analyse transdisciplinaire. En produisant des recommandations et des solutions, notre objectif est de sensibiliser l'opinion publique et le monde politique aux problèmes de la pauvreté en ville. – www.fblp.be

Préambule

Il y a quelques mois, l'Observatoire belge des inégalités voyait le jour, à l'initiative d'une poignée de chercheurs et de responsables associatifs bruxellois. Si nous leur ouvrons les colonnes de notre trimestriel d'été, c'est que se cache derrière leur site (www.inegalites.be) un projet éditorial ambitieux qui met gratuitement à disposition des articles sur les inégalités sociales dans notre pays.

A l'image des premiers textes disponibles en ligne, cette contribution¹ des sociologues François Ghesquière et Joël Girès appuie là où ça fait mal, en remettant en cause la vision individualisante des actuelles politiques de lutte contre la pauvreté en Belgique. L'État social actif, disent-ils en substance, fait abstraction de la lecture structurelle de la production des inégalités, pourtant toujours bien à l'œuvre. A force d'exhorter les pauvres à travailler avec toujours davantage d'ardeur sur leur propre destinée, l'État social actif en vient à nier que les parcours qui mènent à la pauvreté sont avant tout prédéfinis par un contexte de redistribution inégalitaire des places et des richesses. >

¹/ Cette contribution est directement tirée d'un article plus complet : Ghesquière F. et Girès J., « La politique de lutte contre la pauvreté au prisme des constats empiriques concernant la reproduction des inégalités en Belgique », *Pauvreté en Belgique – Annuaire fédéral 2013*.

Pour les professionnels du social, cette lecture « macro », politique, critique, reste parfois un vague souvenir d'un syllabus oublié. Sans doute parce que nous qui travaillons dans le secteur de l'action sociale, chacun à son niveau, avons été forcés d'accepter et d'appliquer les préceptes de l'État social actif. Sans doute parce que ce lavage de cerveau, toujours davantage à l'œuvre sous le gouvernement Michel, met les travailleurs de terrain dans des situations quasi pathologiques où, pour rester « professionnel », on se distancie du point de vue politique, militant, sur les questions sociales.

Cette livraison de PAUVÉRITÉ est une petite claque à laquelle il faut tendre l'autre joue. Le lire deux fois. Et reconsidérer notre métier d'intervenant social à l'aune d'une lecture politique des mécanismes qui fabriquent les pauvres.

1. CONCEPTIONS ET MESURES DE LA « QUESTION SOCIALE »

INÉGALITÉS MACROSOCIALES CONTRE INDIVIDUALITÉS MICROSOCIALES

La pauvreté, l'exclusion, l'indigence, la déchéance, la misère, le paupérisme, les privations, les inégalités sociales, l'absence de redistribution des richesses, la fracture sociale, l'injustice sociale, les classes sociales défavorisées, les catégories socioprofessionnelles modestes, le prolétariat, les démunis, les nécessiteux, les personnes vulnérables, les sans-quelque chose... Les mots sont nombreux pour parler de ce problème qu'est la question sociale et de ceux qui en sont les victimes. Ces vocables sont loin d'être de parfaits synonymes : la manière dont on dit cette question sociale révèle celle dont on la pense. Globalement, on peut en distinguer deux conceptions et mesures (Pfefferkorn, 2007 : 33-199 ; Wright, 1994 : 21-50). D'une part, les concepts d'inégalités sociales et de redistribution des richesses appréhendent et mesurent cette question à un niveau macrosocial. C'est-à-dire que, dans cette perspective, on décrit ce phénomène au sein de l'ensemble de la population. D'autre part, les concepts de pauvreté et d'exclusion appréhendent cette question à un niveau plutôt microsocial et individuel. C'est-à-dire que, dans cette optique, on identifie et décrit des individus spécifiques : les pauvres et les exclus.

Un exemple de l'approche macrosociale est l'ensemble des études mesurant les inégalités économiques. Elles s'intéressent principalement à

la manière, plus ou moins égalitaire, dont la richesse est répartie au sein d'une population (Piketty, 2008). Pour ce faire, les chercheurs et les décideurs politiques mobilisent des outils de mesure construits à partir de l'ensemble de la population. Cette population peut être très large ou très réduite, mais il s'agit d'étudier les inégalités au sein d'une collectivité et non certains individus porteurs de caractéristiques spécifiques.

Cette approche macrosociale des inégalités présente deux caractéristiques notables. Premièrement, elle ne se centre pas sur un groupe spécifique (les pauvres) mais sur l'ensemble de la population. Elle cherche donc à décrire les rapports au sein de celle-ci. Le terme de rapport doit être compris à la fois dans sa signification mathématique (que vaut le revenu des riches par rapport à celui des pauvres ?) et sociologique (quelles sont les relations de pouvoir et de domination entre groupes sociaux ?). Deuxièmement, cette approche est explicitement liée à la redistribution sociale et donc à la question de l'État social dans son ensemble. La question sociale n'est donc pas vue comme une question spécifique (la pauvreté) nécessitant un traitement à part (la lutte contre la pauvreté), mais comme une question générale nécessitant une politique globale (la redistribution des richesses).

En ce qui concerne l'approche en termes de pauvreté, il est à première vue étonnant d'affirmer qu'elle relève d'une perspective individuelle et microsociale. Chacun sait en effet que la pauvreté est relative : on ne peut être qualifié de pauvre que dans un contexte donné (Paugam, 2005). De plus, les taux de pauvreté identifient des agrégats au niveau macrosocial. Alors, pourquoi parler de microsocial et d'individualité ? Parce que ces mesures de la pauvreté, et par exemple celle du seuil de risque de pauvreté (en Belgique, 60% du revenu médian), ne cherchent pas à comprendre les rapports au sein d'une population, mais à décrire des individus. D'abord, on qualifie certaines personnes de « pauvres ». Ensuite, on peut les décrire : sont-ils nombreux ? comment vivent-ils ? sont-ils très pauvres ? qui sont-ils ? d'où viennent-ils ? Cette description des individus et des agrégats d'individus n'est pas

possible dans l'approche macrosociale en termes d'inégalités. En effet, on ne peut pas dire qu'un individu est plus ou moins « inégal » ; on ne peut que décrire le degré d'égalité au sein d'un groupe.

RESPONSABILITÉ COLLECTIVE OU INDIVIDUELLE

L'opposition entre ces approches macrosociale et microsociale ne relève pas que de discussions techniques. Ainsi, la mesure macrosociale aura tendance à souligner des causes de la pauvreté également macrosociales, parce qu'elle procède principalement par comparaisons entre sociétés pour évaluer les causes des inégalités. Par exemple, les comparaisons historiques vont mettre en évidence la fin du rapport salarial fordiste comme facteur accroissant les inégalités (Castel, 1999) et les comparaisons internationales mettent en avant les différents systèmes d'État social (Esping-Andersen, 1990). En pointant des causes macrosociales, cette perspective aura tendance à mettre en avant la responsabilité collective de la société et non les responsabilités individuelles.

L'approche microsociale, par contre, est plus ambiguë. En effet, son niveau de mesure va la pousser à se focaliser sur des explications (et donc des responsabilités) individuelles telles que les niveaux d'éducation ou d'employabilité trop faible des pauvres. Néanmoins, il est possible de revenir au niveau macrosocial en expliquant ces caractéristiques individuelles par des facteurs relationnels et structurels comme les inégalités scolaires ou le chômage endémique (Paugam, 1996). Par exemple, historiquement, la notion d'exclusion a été développée pour compléter la perspective de redistribution des richesses en pointant les populations à la marge de l'État social. Or, paradoxalement, sa mise en œuvre dans les politiques sociales a été accompagnée de l'occultation de son caractère relationnel et structurel au profit d'une vision individualisante à destination de publics cibles (Pfefferkorn, 2007 : 33-199 ; pour la Belgique : Schaut, 2001).

GLISSEMENT DE LA RESPONSABILITÉ

On assiste effectivement depuis ces trente dernières années à une mutation du traitement de la question sociale par l'État (Cantelli, 2007). Schématiquement, on peut distinguer deux idéaux-types de l'action de l'État sur la question sociale : l'État social et l'État social actif. Dans le premier modèle, représentatif de la situation des années 60, la question sociale était surtout pensée en termes d'opposition entre classes sociales. Il était légitime que les inégalités de classes soient réduites par des mécanismes de redistribution des richesses. Les risques sociaux (comme la perte de son emploi) étaient considérés comme des risques inhérents à l'organisation et au fonctionnement de la société tout entière (Soulet, 2007). La technologie de l'assurance obligatoire était largement développée pour protéger les individus contre ces risques sociaux (Castel, 1999). Ainsi, l'État garantissait aux individus des droits inconditionnels (les allocations de chômage par exemple) ou, s'agissant des CPAS, quasi inconditionnels (Franssen, 2003 : 24). De ce fait, par exemple, les personnes n'avaient pas à prouver leur mérite pour bénéficier des allocations sociales.

Aujourd'hui, les dispositifs de lutte contre la pauvreté participent à la production d'un imaginaire collectif qui renvoie la situation des exclus, pauvres ou chômeurs à leur propre responsabilité.

Les risques sociaux (comme la perte de son emploi) étaient considérés comme des risques inhérents à l'organisation et au fonctionnement de la société tout entière (Soulet, 2007). La technologie de l'assurance obligatoire était largement développée pour protéger les individus contre ces risques sociaux (Castel, 1999). Ainsi, l'État garantissait aux individus des droits inconditionnels (les allocations de chômage par exemple) ou, s'agissant des CPAS, quasi inconditionnels (Franssen, 2003 : 24). De ce fait, par exemple, les personnes n'avaient pas à prouver leur mérite pour bénéficier des allocations sociales.

Le modèle de l'État social actif, quant à lui, est incarné par les politiques actuelles. Son objectif principal est d'augmenter le taux d'emploi afin de maintenir la compétitivité de la Belgique dans l'arène économique mondiale et de faire face aux dépenses sociales (Delcourt, 2006). Responsabiliser les individus pour les pousser à être « actifs » est le principe central sur lequel repose cet État social actif. Ainsi, l'octroi d'allocations est conditionné par un « devoir de performance » (Macquet et Vrancken, 2006 : 93) : les allocataires sociaux doivent maintenant prouver qu'ils cherchent « activement » un emploi, et

qu'ils s'adaptent aux exigences du marché, en suivant des formations adéquates par exemple. Aux droits sociaux correspondent désormais des devoirs. Cette dimension responsabilisante ne touche pas que les politiques d'emploi, mais un nombre important de domaines : travail social, politiques de la ville, aides à la jeunesse, aides aux personnes handicapées ou encore le secteur scolaire (Franssen, 2003). De fait, ces politiques déplacent les risques de la collectivité vers les individus : la mauvaise situation d'un individu est désormais considérée comme le résultat de sa mauvaise volonté, de son manque de compétences, bref de ses caractéristiques individuelles – qu'il doit s'engager à améliorer sous peine de sanctions. Et ces politiques ont la caractéristique d'être construites sur un mode microlocal, psycho-affectif et centré sur des publics cibles (les jeunes de quartiers « difficiles », les mères célibataires,...), contribuant encore à leur dimension individualisante (Jacques, 2012). Les dispositifs qui en sont issus participent ainsi à la production d'un imaginaire collectif qui renvoie la situation des exclus, pauvres ou chômeurs à leur propre responsabilité (Macquet et Vrancken, 2006 : 93).

MUTATION DU PRINCIPE DE JUSTICE

Dans le même mouvement, un autre glissement s'est produit (Dubet, 2010a). On assiste à un grignotage de la légitimité du principe de l'égalité des positions par celui de l'égalité des chances. Ce dernier, appuyé par le mouvement de responsabilisation individuelle, devient de plus en plus hégémonique dans l'espace public. L'égalité des chances suppose que les inégalités sociales sont le produit des efforts inégaux des individus. Dans cette conception, il est de la responsabilité des individus de maximiser leurs chances et d'être « actifs » pour les mériter. Par exemple en signant un « contrat d'intégration », le jeune usager du CPAS doit prouver sa « volonté » de s'en sortir. Contrairement à l'égalité des positions, l'égalité des chances est conciliable avec l'existence de hiérarchies : de profondes inégalités (de salaires, de logements, etc.)

sont justifiées parce que ceux qui occupent les bonnes et mauvaises places les ont méritées.

Les analyses de mobilité sociale intergénérationnelle sont un moyen radical de tester l'adéquation entre l'idéal d'égalité des chances et sa réalité. Leur principe est simple : il consiste à mesurer le poids de l'origine sociale des individus sur leurs destins dans la hiérarchie sociale. Or, l'élément principal qui ressort de nos analyses de mobilité sociale² est le très faible degré d'égalité des chances en Belgique. Certes, certains individus arrivent à défier leur sort probable, mais ce ne sont que des exceptions qui confirment la règle de l'inégalité des chances. Les classes sociales sont bel et bien une réalité : nous vivons dans un monde où les catégories socioprofessionnelles sont inégales et les inégalités se reproduisent. À la lumière de ces constats, les notions de responsabilité et de mérite perdent beaucoup de leur consistance, puisque le destin social, et ce y compris la pauvreté, paraît hautement conditionné par l'origine sociale. Ainsi, quand on veut, on ne peut pas forcément.

Ce fait ne peut être dû au hasard ; il nous informe au contraire de l'existence de puissants mécanismes favorisant les enfants des classes supérieures dans l'accès aux bonnes places et les enfants des classes inférieures dans l'accès aux mauvaises – dont la situation de pauvreté. Les différents éléments de ces mécanismes sont bien connus des chercheurs en sciences sociales (ressources et inclinaisons différentes selon les classes, système scolaire qui reproduit les inégalités, discriminations à l'embauche, politiques fiscales et autres pratiques institutionnelles, etc.). Ces mécanismes sont loin d'être des « anomalies » ; ils font au contraire partie du fonctionnement normal de la société, telle qu'elle s'est constituée dans et par la compétition à laquelle se livrent les membres des différentes catégories sociales pour l'accès aux gratifications. La société est traversée par des rapports de forces, qui se

2/ Pour le développement complet de ces analyses de mobilité sociales, voir Ghesquière F. et Girès J., *op. cit.*

sont institutionnalisés pour donner, sous les drapeaux de la légitimité, des privilèges à une certaine partie de la société au détriment d'une autre, dont les « pauvres » sont en fait les plus grands perdants (Bihl & Pfefferkorn, 2008).

En réalité, l'idéal même d'égalité des chances suppose une inégalité des positions. En effet, par son attachement au mérite, un versant de cet idéal politique supporte le fait que les « meilleurs » bénéficient des gratifications sociales les plus importantes (Cuin, 1993). Un monde

Les approches microsociale, centrées uniquement sur les « pauvres », sont aveugles au jeu de chaises musicales auquel jouent les membres des différentes catégories ; elles ne voient pas que l'économie belge est caractérisée par un manque de « bonnes places » et un important chômage structurel.

d'égalité des chances parfaite peut très bien s'accommoder de pauvreté et de misère. Cette inégalité fondamentale produit un jeu à somme nulle : elle implique qu'il y ait toujours des gagnants et des perdants. Une fois qu'on a fait ce constat, il est bien plus pertinent d'aborder la question sociale comme une logique d'ensemble dans une perspective macrosociale. En effet, les approches microsociale, centrées uniquement sur les « pauvres », sont aveugles au jeu de chaises musicales auquel jouent les membres des différentes catégories ; elles ne voient pas que

l'économie belge est caractérisée par un manque de « bonnes places » et un important chômage structurel. Ce dernier contraint une partie non négligeable de la population à vivre d'allocations de chômage et d'aides sociales, dont le montant est souvent en dessous du seuil de pauvreté (Programme national de réforme, 2012 : 29).

2. ANALYSE DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Les politiques de lutte contre la pauvreté, si elles veulent être efficaces, devraient intégrer le constat d'une société hiérarchisée dont la structure inégale se reproduit de génération en génération. Ainsi, dans le but d'évaluer leur pertinence, nous confronterons les idées développées ci-dessus à une série de documents officiels qui rendent compte de la conception de la question sociale que donne à voir le monde politique. En 2012, nous avons analysé comment est pensée la pauvreté et quelles sont les solutions envisagées dans une série de documents présentés sur le site web du SPP Intégration Sociale : le *Programme national de réforme 2012* (PNR) ; le *Rapport social national 2012* (RSN) ; le *Plan fédéral de lutte contre la pauvreté 2008* (PFLP) ; une présentation vulgarisée de la lutte contre la pauvreté par la FUNOC dans le numéro 174 du journal *L'Essentiel* (ci-dessous *L'Essentiel*) ; le *Plan d'action national inclusion 2008-2010* (PANI) ; le *Rapport stratégique sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008-2010* (RSPI) ; le livre rendant compte des actions qui ont eu lieu lors de la campagne nationale *Ensemble contre la pauvreté. Moi aussi !* (ci-dessous *Ensemble contre la pauvreté*) ; le livre *Experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Acteurs d'innovation au sein des Services Publics Fédéraux Belges* (ci-dessous *Experts du vécu*) ; et les comptes-rendus de la conférence de novembre 2010 sur le rôle du Fonds Social Européen dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (ci-dessous *Conférence FSE*).

Nous avons choisi ces documents en raison de leur caractère officiel³ : ils sont l'exposé de mesures prises et ils sont présentés par le SPP Intégration Sociale comme des références officielles en matière de lutte contre la pauvreté.

LA PAUVRETÉ COMME ACCIDENT DE VIE

Un premier élément frappant est le fait que, dans ces documents officiels, la pauvreté est présentée à plusieurs reprises comme « un accident de vie » (*Experts du vécu* : 15). Cette conception implique que le *hasard* a une responsabilité non négligeable dans le fait de tomber dans la pauvreté. Cette idée est présente dans le *Plan fédéral de lutte contre la pauvreté*, quand il indique que « pour certains [les pauvres], le chemin est long et difficile car les parcours de vie sont divers et parfois faits d'accidents, de traumatismes, de souffrances, de déficiences... » (PFLP : 12). De ce fait, cette conception de la pauvreté conduit à penser que « chacun peut y être un jour confronté. » (Ensemble contre la pauvreté : 54). Or, nos constats sur le poids de l'origine sociale sur le parcours de vie – et dès lors sur le risque d'être confronté à la pauvreté – montrent que cette idée n'est généralement pas vraie. Par exemple, les enfants de *sans emploi* ont 16 fois plus de chance que les enfants de *cadres supérieurs* d'être *sans emploi* plutôt que *cadre supérieur*⁴.

3/ Voir la bibliographie en fin de brochure

4/ Cf. Ghesquière F. et Girès J., *op. cit.*

L'INSCRIPTION DANS LA PHILOSOPHIE DE L'ÉTAT SOCIAL ACTIF

Cette idée d'accident renvoie à la conception individuelle de la pauvreté telle que nous l'avons présentée : les accidents arrivent à des individus isolés et ne sont pas pensés comme les produits de mécanismes sociétaux. Dès lors, il est logique que cette conception se traduise en politiques individualisantes. Par exemple, le *Plan fédéral de lutte contre la pauvreté* affirme que : « La philosophie qui le sous-tend est bien la recherche de l'autonomie de chaque individu » (PFLP : 12). Dans cette perspective, la politique de lutte contre la pauvreté vise à donner les

Il est clair que les politiques de lutte contre la pauvreté se construisent, comme d'autres politiques sociales, selon le principe de responsabilisation individuelle qui définit l'État social actif.

capacités aux pauvres à se prendre en charge eux-mêmes : « Il est indispensable de prendre du temps pour aider les personnes à faire émerger leurs capacités, les aider à voir ce qu'elles peuvent mettre à profit. » (Ensemble contre la pauvreté : 29). C'est la raison pour laquelle la formation des personnes pauvres est au centre de la politique de lutte contre la pauvreté : « L'amélioration des connaissances

et des compétences, que ce soit dans l'enseignement traditionnel ou la formation permanente, constitue l'un des moyens les plus sûrs d'assurer l'emploi, l'autonomie et un niveau de vie décent. » (Conférence FSE, Thème 4 : 4). Les politiques de lutte contre la pauvreté créent également des dispositifs d'incitation individuelle au retour à l'emploi. Citons l'accroissement de l'écart entre les salaires et les allocations afin de « motiver les personnes à aller travailler » (PANI : 18). Ainsi, aussi étrange que cela puisse paraître, l'accentuation de la dégressivité des allocations de chômage est présentée comme un dispositif de lutte contre la pauvreté (PANI : 18). À la lumière de ces éléments, il est clair que les politiques de lutte contre la pauvreté se construisent, comme

d'autres politiques sociales, selon le principe de responsabilisation individuelle qui définit l'État social actif : on passe d'un État qui indemnise l'impossibilité de travailler à un État qui promeut « la capacité de travail, notamment par la mise en place de dispositifs d'accompagnement promouvant une mise au travail de l'individu sur lui-même. » (Soulet, 2007 : 177). Chacun doit être entrepreneur de sa vie pour ne pas tomber dans la pauvreté.

Outre cette dimension d'activation, les politiques de l'État social actif sont caractérisées par le fait de suivre une logique de « sur-mesure » (Franssen, 2003 : 18-22), comme nous l'avons vu. C'est bien le cas des politiques de lutte contre la pauvreté puisque de nombreuses actions sont mises en place spécifiquement à destination de « groupes à risque » (PANI : 7), comme les jeunes, les parents isolés, les minorités ethniques ou les handicapés. Ce renforcement de l'action directe vers des publics cibles est corrélatif « au définancement des politiques indirectes de lutte contre la pauvreté dans le domaine de la sécurité sociale, de l'enseignement, de la santé, de l'urbanisme, de la culture qui agissent en profondeur sur les conditions de vie de l'ensemble de la population » (Schaut, 2001 : 69). Ainsi, en matière de pauvreté comme dans les autres domaines, les droits universaux sont remplacés par une logique d'intervention basée sur l'identification ciblée et préalable des besoins : « Pour garantir la diversité sur le marché du travail et ne laisser aucun groupe cible de côté, le parcours jusqu'au marché du travail doit tenir compte de la situation et des besoins des individus à intégrer, qu'il s'agisse de jeunes, de personnes avec un handicap ou d'allochtones, y compris sans papier. Pour les plus fragilisés, une approche individuelle et motivante s'impose. » (PANI : 18).

Il est frappant de s'apercevoir l'adéquation entre les manières de concevoir et traiter la pauvreté et la façon de la mesurer. En effet, les documents officiels que nous avons consultés utilisent presque uniquement les indicateurs microsociaux que sont les taux de pauvreté. Et comme nous l'avons vu, ces taux, par leur nature même, isolent la

catégorie des pauvres, et donnent l'opportunité d'identifier les caractéristiques de ceux-ci. Cette philosophie autorise ainsi de différencier les individus selon l'une ou l'autre des caractéristiques discernées, et de calculer des taux spécifiques pour divers publics « à risque » (PANI : 7). Quant aux mesures macrosociales, qui s'intéressent à l'ensemble de la population et aux rapports qu'entretiennent ses membres indépendamment de leurs caractéristiques, comme le coefficient de Gini, elles ne sont que très rarement utilisées. On constate ainsi que la mesure, loin d'être un simple outil technique, incorpore aussi des présupposés politiques.

DES POLITIQUES CENTRÉES SUR LA DIMENSION PSYCHO-AFFECTIVE

Un autre élément qui ressort des documents que nous avons analysés est que la pauvreté est souvent présentée comme un problème d'estime de soi et non comme un simple état de privation matérielle : « Ce déni de citoyenneté [la pauvreté], c'est le sentiment et la position de ne pouvoir contribuer à rien, ne compter pour rien, d'une vie sans intérêt qui n'a pas droit au grand jour juste à l'obscurité. "L'obscurité, plus que le besoin, est la plaie de la pauvreté." » (Rapport général sur la pauvreté de 1994 cité dans Experts du vécu : 11-12).

Dès lors, le problème étant pensé en des termes psycho-affectifs, il est cohérent que le traitement le soit aussi : « Pour en sortir, il faut parler. » (L'Essentiel : 7). Des groupes de parole et des activités culturelles sont donc mis en place pour permettre aux pauvres de s'exprimer et d'extérioriser leur mal-être (Schaut 2001). Par exemple, dans la campagne nationale *Ensemble contre la pauvreté. Moi aussi !*, « les travailleurs des CPAS ont pu amener un public fragilisé à participer à des échanges de savoirs et d'émotions. Il s'agissait parfois simplement, à travers les ateliers, de permettre aux gens de parler, de s'exprimer, de sortir de leurs difficultés quotidiennes. » (Ensemble contre la pauvreté : 84).

Ces actions visant la dimension psycho-affective ne s'inscrivent pas strictement dans une stratégie de remise à l'emploi. Redonner confiance aux pauvres devient un but en soi et non un moyen pour les faire sortir de la pauvreté matérielle. Selon C. Schaut (2001), si ces dispositifs ont le mérite de pointer du doigt les problèmes de reconnaissance dont souffrent les populations pauvres, ils font l'impasse sur les mécanismes sociaux qui produisent la pauvreté, ceux-là même dont nous avons mesuré les effets dans nos analyses sur les inégalités et leur reproduction. En ce sens, les dispositifs psycho-affectifs, s'ils ne sont pas accompagnés de politiques redistributives qui contrecarrent les processus inégalitaires, ne pourraient être qu'un traitement symptomatique de la question sociale.

LE PAUVRE ET LE CITOYEN STANDARD : DEUX ÉTRANGERS SÉPARÉS PAR UN FOSSÉ ?

Les textes officiels présentent également les pauvres comme fondamentalement différents du « reste de la société » (Experts du vécu : 12), et coupés ou exclus de cette dernière. Par conséquent, « [l]'idée [des activités culturelles de lutte contre la pauvreté] est d'intégrer réellement [les pauvres à] la société, [qu'ils en fassent] partie au même titre que les autres. » (Ensemble contre la pauvreté : 8). La séparation entre les pauvres et le reste de la société est parfois conceptualisée par la notion de « fossé » (Experts du vécu : 12-14). Ce fossé comprend, en plus de l'idée de séparation radicale, l'idée de manque. Il manque quelque chose aux pauvres, qu'il faut combler : « beaucoup de pauvres manquent par ailleurs souvent des aptitudes nécessaires pour se comporter d'une façon conforme au modèle dominant ; qu'il s'agisse d'un manque d'aptitudes sociales, pédagogiques, émotionnelles, ou encore de gestion domestique ou financière » (Experts du vécu : 13). Leur méconnaissance est telle que, dans cette conception, « souvent, le pauvre n'est pas conscient qu'il ne sait pas » (Experts du vécu : 13).

Cette conception est clairement misérabiliste et culturaliste (Stroobants, 2008). Elle est misérabiliste parce qu'elle définit la culture populaire comme caractérisée par le manque : elle n'est qu'un ersatz raté de la culture dominante. Elle est culturaliste parce que l'explication de la pauvreté réside dans la culture des pauvres : c'est cette culture populaire qui est vue comme l'explication de la pauvreté (comme l'incapacité de « bien » gérer son argent ou de « bien » se présenter à un entretien d'embauche). Cette conception ne prend pas en compte des causes plus économiques ou institutionnelles à la pauvreté, comme la persistance d'un taux de chômage important ou la faiblesse des mécanismes de redistribution des richesses.

Conformément à cette figuration des choses, la « multitude d'aides et de dispositifs publics mis en place pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale » sont vus comme adaptés à leurs objectifs. En effet, si « la pauvreté et l'exclusion persistent », ce n'est pas parce que ces dispositifs ne sont pas performants, mais « qu'ils restent [...] aveugles aux divers fossés qui séparent ce public du reste de la société ; il en résulte de multiples problèmes d'accès concret aux aides » (Experts du vécu : 12). Dès lors, la solution pour réduire la pauvreté n'est pas de transformer les politiques, mais d'établir une meilleure communication entre les services publics et les pauvres. C'est tout l'objectif du dispositif Experts du vécu, dont le principe est l'embauche par l'État de personnes ayant connu la pauvreté comme « “traducteurs” » (Experts du vécu : 17) « “parlant la même langue” » (Experts du vécu : 40) que les pauvres. Ces experts du vécu « contribuent à rendre les institutions plus accessibles par une nouvelle forme de dialogue... Ils interviennent dans le sentiment d'incompréhension tant du côté de l'usager (l'incompris) que de l'institution (celle qui ne comprend pas) ; l'expert du vécu est le trait d'union entre les parties. Le but est d'éviter la fracture. » (Témoignage d'une experte du vécu dans Experts du vécu : 16).

LE RESPECT DES PAUVRES : CHACUN DOIT Y METTRE DU SIEN

L'importance de la dimension psycho-affective combinée avec l'idée d'une différence fondamentale entre les pauvres et le « citoyen standard » (Experts du vécu : 9) pousse à concevoir l'objectif de la lutte contre la pauvreté en terme de respect. Ce raisonnement est similaire au discours sur le multiculturalisme : les minorités ethniques sont différentes, ont une culture propre, et souffrent de stéréotypes ; il faut donc apprendre à les respecter en tant que groupes différents. Ainsi, le respect de la différence que portent les pauvres est central dans la politique de lutte contre la pauvreté : « La première ambition d'un plan de lutte contre la pauvreté n'est-elle pas, tout d'abord, de faire évoluer les mentalités, dépasser les a priori, reculer les stéréotypes, vaincre les appréhensions et les craintes face à un être différent, atypique, "hors norme"... ? Mieux connaître, c'est déjà mieux comprendre. C'est refuser la stigmatisation, la culpabilisation des personnes précarisées. » (PFLP : 12).

Deux canaux principaux permettent de mettre en œuvre cette politique de respect des pauvres : l'euphémisation et la sensibilisation. L'euphémisation consiste à changer la forme et la communication qui entoure une politique plutôt que la politique elle-même. Par exemple, on propose de changer le vocabulaire juridique : « Le langage n'est pas seulement important pour la compréhension, mais un certain vocabulaire tend aussi à stigmatiser la personne pauvre. On pense notamment à certaines formules archaïques très dures, comme par exemple en matière d'expulsions, où la personne est sommée de "déguerpir" dans une période donnée. » (PFLP : 52). Dans ce cas, on édulcore le discours juridique tout en maintenant la légitimité et la factualité de l'acte d'expulsion.

L'autre canal par lequel s'exprime la politique de respect des pauvres est la sensibilisation. Le problème de la pauvreté étant les stéréotypes dont souffrent les pauvres, la lutte contre celle-ci doit consister en des actions de sensibilisation des citoyens au respect de ces derniers. La lutte contre la pauvreté devient ainsi un combat de tous les instants, où chacun doit apporter sa pierre à une société respectueuse des pauvres. Le *Plan fédéral de lutte contre la pauvreté* fait ainsi « appel à la mobilisation de chacun, à une attention de tous les instants, à un regard plus compréhensif sur l'autre. » (PFLP : 12).

NOUS VIVONS DANS UNE COMMUNAUTÉ HARMONIEUSE

Les discours présentés ci-dessus reposent sur une conception particulièrement harmonieuse et intégrée de la société. Tout le monde a sa place à trouver dans une même communauté, y compris les pauvres. Dans les textes officiels, la vision présentée est que nous participerions tous à une « œuvre commune » (Ensemble contre la pauvreté : 8), que nous appartiendrions tous à la même « communauté » (Ensemble contre la pauvreté : 8, 34, 83). La question sociale est davantage pensée comme un ensemble de malheureux problèmes techniques de communication plutôt que comme inhérente à l'organisation de notre société.

En matière de pauvreté, il n'est pas pertinent de faire l'économie de la notion de conflit. D'une part, la pauvreté est le produit de rapports de force, comme nous l'avons vu. D'autre part, le traitement de la pauvreté reste, malgré le développement de politiques d'activation des pauvres, basé sur des instruments de redistribution (fiscale ou par le biais de la sécurité sociale par exemple). Et cette redistribution est aussi une forme de conflit. En effet, elle consiste à rééquilibrer la répartition de la richesse en prélevant chez les plus fortunés pour redonner aux moins favorisés. De ce fait, les mesures de redistribution sont au centre d'un conflit entre classes sociales (Piketty 2008).

3. CONCLUSION

Lors de cette étude, nous avons vu que les politiques de lutte contre la pauvreté se construisent selon les modalités typiques de l'État social actif. En effet, les risques de la pauvreté sont vus comme situés « dans » les individus, lorsqu'ils n'ont pas assez développé leurs aptitudes, leur autonomie, leurs connaissances ou leurs compétences. Il est marquant que cette conception individuelle de la question sociale

En réalité, science et politique entretiennent des liens étroits : la mesure est non seulement un produit de la conception individuelle de la responsabilité, mais elle renforce aussi cette dernière.

trouve un écho dans les instruments de mesure utilisés tels les taux de pauvreté et l'identification de groupes à risque. En réalité, science et politique entretiennent des liens étroits : la mesure est non seulement un produit de la conception individuelle de la responsabilité, mais elle renforce aussi cette dernière. Du fait de cette conception, les dispositifs développés ont pour but de « motiver » individuellement les pauvres et

de leur apprendre à révéler leurs « propres forces » (Ensemble contre la pauvreté : 8). Le but consiste en ce que, grâce à leurs propres efforts, les pauvres s'en sortent par eux-mêmes. On remarque ainsi toute l'affinité qu'entretient ce projet avec les notions de mérite et d'égalité des chances : il est de la responsabilité de chacun des pauvres de développer suffisamment ses capacités pour mériter de s'en sortir, comme il est de la responsabilité de chacun de bien agir pour avoir la chance de ne pas tomber dans la pauvreté.

Au regard de nos analyses, nous ne pouvons bien évidemment qu'avoir un regard critique sur cette vision des choses. En effet, bien que l'idée d'égalité des chances soit très prégnante de nos jours, elle ne renvoie à rien de réel. En premier lieu, le poids de l'origine sociale dans le parcours de vie des individus est absolument fondamental : la chance de devenir pauvre varie énormément selon la position de ses parents. L'impact de l'origine renvoie en réalité à toute une série de mécanismes (économiques, scolaires, institutionnels,...) qui favorisent les enfants des classes supérieures par rapport à ceux des classes inférieures, lesquels ont plus de chances d'être poussés vers la pauvreté. Dès lors, le concept de mérite doit être interrogé, puisqu'il renvoie à une vision mythique de la société selon laquelle la situation d'un individu n'est que le produit de ses efforts. En deuxième lieu, il est paradoxal d'inciter les individus à être responsables dans un contexte qui ne le permet pas. Par exemple, on ne voit pas comment les politiques individuelles à destination des pauvres pourraient améliorer leur sort à grande échelle : le problème résidant dans le manque de bonnes places et d'emplois. Dans ce contexte, quand bien même l'« ascenseur social » ne serait pas en panne, tout le monde ne pourrait pas le prendre – ou plutôt si l'un le prend pour monter, l'autre le prendra pour descendre ●



Editeur responsable: Nicolas De Kuyssche - Rue Fernand Bernier 40, 1060 Saint-Gilles - 02/600.55.66. Avec le soutien de la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale - Graphisme: Gaëlle Grisard

BIBLIOGRAPHIE

RÉFÉRENCES SCIENTIFIQUES

- Bihl, A. & Pfefferkorn, R. (2007), *Le système des inégalités*. Paris : La Découverte.
- Cantelli, F. (2007), *L'État à tâtons. Pragmatique de l'action publique face au sida*. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang.
- Castel, R. (1999), *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris : Gallimard.
- Cuin, C.-H. (1993), *Les sociologues et la mobilité sociale*. Paris : PUF.
- Delcourt, J. (2006), État social actif ou travailleurs, chômeurs et citoyens actifs, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 37 (2), 194-201.
- Dubet, F. (2010a), *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*. Paris : Éditions du Seuil.
- Esping-Andersen, G. (1990), *The three worlds of welfare capitalism*. Cambridge : Polity press.
- Franssen, A. (2003), Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale, *La Revue nouvelle*, (12), 10-51.
- Jacques, W. (2012), L'outil partenarial dans l'insertion professionnelle : enjeux méthodologiques et cadre structurant, *Revue TEF*, (10).
- Macquet, C. & Vrancken, D. (2006), *Le travail sur Soi. Vers une psychologisation de la société ?* Paris : Éditions Belin.
- Paugam, S. (1996), *L'exclusion : l'état des savoirs*. Paris : La Découverte.
- Paugam, S. (2005), *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Paris : PUF.
- Pfefferkorn, R. (2007), *Inégalités et rapports sociaux : rapports de classes, rapports de sexes*. Paris : La Dispute.
- Piketty, T. (2008), *L'économie des inégalités*. Paris : La Découverte.
- Schaut, C. (2001), Les nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité en Belgique francophone : orientations, mise en œuvre et effets concrets, *Sociologie et sociétés*, 33 (2), 67-91.
- Stroobants, M. (2008), *Sociologie des rapports sociaux, notes de cours*. Bruxelles : ULB.
- Wright, E. O. (1994), *Interrogating Inequality : Essays on Class Analysis, Socialism, and Marxism*. Londres : Verso.

DOCUMENTS OFFICIELS

- Casman, M.-T., Vranken, J., Dierckx, D., Deflandre, D. & Campaert, G. (2010), *Experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale : Acteurs d'innovation au sein des Services Publics Fédéraux belges*. Anvers : Garant, http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/livre_des_bonnes_pratiques_fr.pdf
- De Potter, V. & Vandevoort, L. (s.d.), *Ensemble contre la pauvreté. Moi aussi !* Bruxelles : SPP intégration sociale, http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/126500_pod_mi_bw_evaluatieboek_fr.pdf.
- *La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, quel soutien du FSE. Comptes-rendus de la conférence tenue les 18 et 19 novembre 2010* (s.d.), <http://www.mi-is.be/be-fr/europe/conference-la-lutte-contre-la-pauvrete-et-l'exclusion-sociale-quel-soutien-du-fse>
- *Les experts du vécu*, page web sur le site du SPP intégration sociale : <http://www.mi-is.be/be-fr/politique-de-lutte-contre-la-pauvrete/les-experts-de-vecu> (page modifiée le 16 mai 2012).
- FUNOC (2009), *L'Essentiel*, (174), 1-12. Charleroi : FUNOC, http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/essentiel_pauvrete.pdf.
- *Plan fédéral de lutte contre la pauvreté* (2008). Bruxelles : cabinet du secrétaire d'État à la Lutte contre la Pauvreté.
- *Plan d'action national inclusion 2008-2010* (s.d.). Bruxelles : SPP intégration sociale, <http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/Nationaal%20Actieplan%202008-2010%20FR.pdf> (page consultée le 5 septembre 2012).
- *Programme national de réforme 2012* (2012), http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/pnr_2012.pdf.
- *Rapport social national 2012. Belgique* (2012), http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/national_social_report_2012_belgium_fr.pdf.
- *Rapport stratégique sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008-2010* (s.d.), <http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/Strategisch%20rapport%20inzake%20sociale%20bescherming%20en%20inclusie%202008-2010%20FR.pdf>.

Numéro **08**, Juin **2015**.

PRÉSENTATION

La manière dont on pense la question sociale influe sur celle dont on conçoit les politiques. Globalement, on peut en distinguer deux conceptions. Soit les enjeux sociaux sont vus comme une question spécifique (la pauvreté) nécessitant un traitement à part (la lutte contre la pauvreté), soit comme une question générale nécessitant une politique globale (la redistribution des richesses). L'opposition entre ces approches macrosociale et microsociale ne relève pas de discussions techniques. En pointant des causes macrosociales, on aura tendance à mettre en avant la responsabilité collective de la société. L'approche microsociale, par contre, se focalisera sur des explications (et donc des responsabilités) individuelles. C'est à ce glissement du collectif vers l'individuel que l'on assiste depuis 30 ans. Un glissement incarné et revendiqué par l'Etat social actif, qui n'intègre plus le constat d'une société hiérarchisée dont la structure inégale se reproduit de génération en génération. D'où l'asthénie des politiques actuelles de lutte contre la pauvreté, que les auteurs de cette contribution passent en revue, documents officiels à l'appui.

LES AUTEURS

Sociologues à l'Université Libre de Bruxelles, François Ghesquière et Joël Girès font partie des fondateurs de l'Observatoire belge des inégalités (www.inegalites.be).